

Quelle sera ma retraite pour un salaire de 1500 € par mois?

A l'approche de la retraite, notre préoccupation majeure est d'anticiper le montant de pension prévisible et de trouver le moyen de limiter la baisse de revenus. Eléments de réponse avec [Valérie Batigne](#), présidente et fondatrice du cabinet de retraite Sapiendo.



© Adobe-Stock

Au sommaire

- [Près de 80 % de votre salaire pour une retraite à taux plein](#)
- Comment calculer le montant de sa retraite (brut et net)?
- Une pension juste au-dessus du plancher
- Retraite à taux plein avec un salaire net de 1500 € en fin de carrière
- Comment augmenter sa retraite?

Vous aimez cet article?

Abonnez-vous

Avec un salaire mensuel net de 1500 € hors prélèvement à la source (environ 1923 € brut) en 2024, d'après une étude de l'Observatoire des inégalités, vous faites partie du quart des salariés du secteur privé les moins bien rémunérés (moins de 1670 € net par mois pour un temps plein). Lorsque ce salaire est celui que vous percevez en fin de carrière, vous vous interrogez naturellement sur le montant de la pension de retraite que vous allez percevoir, d'autant qu'on perd beaucoup entre la moyenne des salaires et la pension de retraite. La réponse à cette question dépend de nombreux paramètres : âge de départ, nombre de trimestres acquis, nombre d'enfants, montant des revenus tout au long de votre carrière...

Près de 80 % de votre salaire pour une retraite à taux plein

Le cabinet de retraite Sapiendo s'est livré à une simulation en prenant l'exemple d'une personne née en janvier 1963 qui a le nombre de trimestres requis pour sa génération (170 depuis la réforme de 2023). Si c'est votre cas, depuis la même réforme, vous pouvez désormais partir à la retraite à compter de 62 ans et 9 mois (l'âge légal), soit le 1^{er} octobre 2025.

Comment calculer le montant de sa retraite (brut et net)?

Avec un salaire net de 1 500 € en fin de carrière, votre retraite brute annuelle totale (base + complémentaire) à taux plein s'élèvera à 15 711 €, soit 1 309 €/mois. Après cotisations sociales (y compris CSG, CRDS, CASA), le montant mensuel sera de 1 186 euros net par mois, avant impôts, ce qui correspond à 79 % de votre salaire actuel.

Une pension juste au-dessus du plancher

A condition de remplir certains critères, votre pension de retraite en France ne peut être inférieure à un plancher, variable suivant les régimes de retraite. Dans le régime général et les régimes alignés (artisans, commerçants, salariés agricole...), c'est l'application du minimum contributif (Mico) qui permet de hisser votre retraite de base à ce niveau plancher. Ce minimum s'applique aux personnes qui ont tous leurs trimestres pour le taux plein et perçoivent une pension de retraite de base inférieure à 733,03 € brut/mois (ou 876,13 € brut/mois dans le cas d'une retraite à taux plein avec 120 trimestres cotisés). Lorsqu'il s'applique, le minimum contributif ne peut pas porter le total des pensions (base et complémentaire) au-delà de 1 367,51€ brut/mois.

Dans notre exemple, votre pension de base de 942,33 € brut/mois. Vous n'êtes donc pas éligible au minimum contributif, même si votre retraite totale brute est légèrement inférieure au plancher global. "Il ne faut pas confondre le Minimum Contributif avec l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), souligne Valérie Batigne, fondatrice et directrice du cabinet de retraite Sapiendo. Le Mico est un dispositif qui permet d'améliorer le montant de pension de retraite de base des personnes ayant eu des faibles revenus tout au long de leur carrière.

C'est ce dispositif qui a fait l'objet d'une revalorisation lors de la récente réforme des retraites de 2023. L'Aspa (ex-minimum vieillesse) est une allocation et non une pension de retraite. Elle est réservée aux personnes de 65 ans et plus qui ont de faibles ressources. Pour en bénéficier il faut en faire la demande. Dans notre exemple, vous ne pourriez pas non plus prétendre à l'Aspa. En effet vos ressources mensuelles sont supérieures au plafond pour une personne seule qui est de 1 012,02 € en 2024."

Retraite à taux plein avec un salaire net de 1500 € en fin de carrière

Voici comment se décompose votre retraite, avec un salaire de 1500 euros.

Montant brut annuel de retraite	15 711 €
Dont retraite de base du régime général	11 308 €

Dont retraite complémentaire Agirc-Arrco	4 403 €
Cotisations sociales (y compris CSG/CRDS/CASA)	- 1474 €
Montant net annuel de retraite	14 237 €
Montant mensuel net	1 186 €
Dont pension de retraite de base nette	857 €
Dont retraite complémentaire nette	330 €
Taux de remplacement	79 %

Les facteurs qui jouent sur le calcul de votre pension

Dans cet exemple, le résultat est obtenu en imaginant que:

- vous totalisez les 170 trimestres requis pour une retraite à taux plein
- vous avez une carrière linéaire intégrant une évolution annuelle de + 1,8 %
- vous avez commencé à travailler à l'âge de 20 ans
- vous n'avez pas à déplorer de "trous" dans votre carrière (chômage, maladie, arrêt d'activité pour convenances personnelles...),

Que l'un de ces éléments change et le montant de votre pension s'en trouve modifié, selon des modalités différentes selon la caisse de retraite. En effet, dans le régime général des salariés, le mode de calcul de la retraite de base de l'Assurance Retraite et de la retraite complémentaire de l'Agirc-Arrco est très différent.

Calculer sa retraite de base pour un salaire de 1 500 euros net par mois

Le calcul de la retraite de base tient compte de la moyenne de votre salaire sur les 25 meilleures années (salaire annuel moyen, dit SAM) et du nombre de trimestres validés, selon la formule suivante:

$SAM \times \text{taux} \times \text{nombre de trimestres acquis} / \text{nombre de trimestres requis}$

Ces trois composantes du calcul peuvent affecter le montant de votre pension à la hausse ou à la baisse:

- Salaire annuel moyen

Dans notre exemple, nous avons imaginé que votre salaire en fin de carrière était de 1500 € net par mois (18 000 euros net/an), soit un salaire brut de 23 076 €. En prenant l'hypothèse d'un salaire revalorisé de 1,8 % sur toute la durée de votre carrière, cela correspond à un salaire annuel moyen de 22 616 € brut. Si nous avions pris l'exemple d'une personne dont le salaire annuel moyen était de 18 000 € net (23 076 € brut), le résultat aurait été plus élevé: retraite annuelle brute de base de 11 538 € au lieu de 11 308 €.

- Taux

Le taux appliqué à votre salaire annuel moyen est au maximum de 50 % de votre salaire annuel moyen. Il s'applique si vous avez validé le nombre de trimestres requis pour votre génération, mais aussi si vous avez atteint l'âge du taux plein automatique (67 ans) ou dans certains cas particuliers (inaptitude, invalidité...). Dans notre exemple, nous sommes partis du principe que vous aviez les 170 trimestres exigés pour les natifs de 1963. Si vous liquidez votre retraite alors que vous n'avez pas atteint le nombre de trimestres exigé, une décote de 0,625 point s'applique par trimestre manquant. Ainsi, si vous n'aviez que 160 trimestres au lieu des 170 trimestres requis, le taux appliqué à votre SAM serait de 50 % - 6,25 (0,625 x 10), soit 43,75 %. Avec un SAM annuel brut de 22 616 € (notre exemple), votre pension annuelle de retraite brute de base serait alors de 9 895 €, avant impact du coefficient de durée d'assurance (voir ci-dessous).

- Coefficient de durée d'assurance: nombre de trimestres acquis par rapport au nombre exigé

Dans l'exemple pris par le cabinet Sapiendo, vous justifiez du nombre de trimestres requis pour avoir le taux plein. La formule de calcul correspond donc au $SAM \times 50 \% \times 170/170 = SAM \times 50 \% \times 1$. Mais vous pourriez liquider votre retraite à l'âge légal, sans avoir le nombre de trimestres requis pour le taux plein. En partant du même exemple (SAM de 22 616 €), votre pension de retraite brute serait alors de 9 312,50 € ($22\ 616 \times 43,75 \% \times 160/170$). Vous pourriez aussi bénéficier du taux plein de 50 % (pour inaptitude, par exemple), sans avoir atteint le nombre de trimestres exigé. Dans le même exemple, votre pension de retraite brute serait alors de 10 642 € ($22\ 616 \times 50 \% \times 160/170$).

Comment calculer sa retraite complémentaire pour un salaire de 1 500 euros net

La retraite complémentaire Agirc-Arrco est un système par points: vous obtenez un nombre de points variable selon chaque salaire perçu. Lorsque vous liquidez votre retraite, le nombre de points totalisé est multiplié par la valeur de service du point, fixée chaque année par la caisse complémentaire. Si vous ne totalisez pas le nombre de trimestres requis pour votre génération, un coefficient de minoration s'applique selon votre âge (le coefficient, fixé à 1 si vous avez tous vos trimestres, est diminué de 1 % par trimestre manquant pour les 12 premiers trimestres et de 1,25 % pour les trimestres suivants).

Comment augmenter sa retraite?

Certaines situations peuvent vous valoir une pension plus confortable, notamment si vous avez eu ou élevé au moins 3 enfants. Sinon, vous avez la possibilité d'augmenter votre pension en poursuivant votre activité au-delà du moment où vous totalisez le nombre de trimestres requis pour une retraite entière.

Une majoration pour famille nombreuse

C'est le cas si vous avez eu et/ou élevé au moins 3 enfants: vous avez alors droit à 10 % de plus sur votre retraite de base et, pour la complémentaire, sur les points acquis depuis 2012. Le taux de majoration pour enfant est en revanche 5 % pour les points acquis entre 1999 et 2011 et dépend de l'ancien régime Arrco pour les points acquis avant 1999. Dans notre exemple, avoir 3 enfants vous vaudrait 101,66 € de plus net par mois (85,70 € pour la retraite de base et 15,96 € pour la complémentaire), portant votre retraite mensuelle nette à 1 287,66 €, que vous soyez le père ou la mère.

Travailler plus longtemps

Un moyen de percevoir une retraite plus importante est de poursuivre votre activité pendant quelque temps si c'est possible pour vous, sachant que votre employeur ne peut vous obliger à prendre votre retraite avant vos 70 ans. Si, après avoir atteint l'âge légal, vous validez plus de trimestres que le nombre requis pour votre génération, vous bénéficiez d'une surcote: une majoration de 1,25 % par trimestre validé au-delà du nombre requis. "Mais attention, prévient Valérie Batigne, valider des trimestres en plus avant l'âge légal ne sert à rien.

Ainsi, si vous prenez votre retraite à 62 ans et 9 mois, âge légal pour une personne née en 1963, et que, à ce moment-là, vous avez 172 trimestres, soit 2 trimestres de plus que ceux requis, cela n'aura aucun impact sur votre retraite. En revanche, si vous décidez de partir à 63 ans et 3 mois, avec donc avec 174 trimestres, dont 2 trimestres validés après vos 62 ans et 9 mois, alors vous pourrez bénéficier d'une surcote de 2 trimestres, soit de 2,5 %."

Prolongez votre lecture sur le sujet :

- Calculer sa retraite